



Front National pour la Défense de la Constitution

COMMUNIQUE N°174

Ce jeudi 10 juin 2021 marque une journée de honte nationale pour la justice guinéenne soumise aux ordres d'une dictature féroce. **Oumar Sylla dit Foniké Manguè, Responsable de la mobilisation et des antennes du FNDC vient d'être injustement condamné par la Cour d'appel de Conakry, présidée par Seydou Keita, à trois (3) ans de prison ferme pour s'être opposé au 3ème mandat illégal et illégitime du dictateur Alpha Condé.**

Cette condamnation politico-judiciaire ordonnée par le dictateur Alpha Condé fait suite à l'appel relevé par le Procureur du 3ème mandat Sidy Souleymane NDiaye **contre le jugement du Tribunal de Dixinn qui avait relaxé Oumar Sylla dit Foniké pour délit non constitué, le 28 août 2020.**

Le FNDC condamne énergiquement cette décision d'allégeance et cette soumission totale de certains magistrats au pouvoir autoritaire du dictateur Alpha Condé au détriment de la loi et de la justice. Cette surenchère politique à travers des peines fantaisistes sorties du chapeau des juges aux ordres de la dictature fait voler en éclat le peu d'espoir de ceux qui doutaient encore de la détermination du dictateur Alpha Condé à faire crouler toutes les institutions du pays.

Le FNDC salue la constance, le courage indéfectible, l'attachement inconditionnel aux valeurs démocratiques et le sens élevé de dignité dont fait montre Oumar Sylla dit Foniké Manguè dans ces douloureuses épreuves que lui impose sans relâche le dictateur Alpha Condé.

Le FNDC demeure engagé avec le peuple opprimé de Guinée à poursuivre le combat contre le 3ème mandat illégal et illégitime imposé dans le sang et par toutes les formes de répression féroce des militants de la démocratie.

Ensemble unis et solidaires, nous vaincrons !

Conakry, le 10 juin 2021.